

Commune de Saint Hilaire de Brethmas

B.P 1 30560 Saint Hilaire de Brethmas

☎ 04 66 61 33 59 📠 04 66 61 02 05

DECISION DU MAIRE N°2022-21

DECISION DU 6 JUILLET 2022 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ PUBLIC POUR LA LOCATION DE BATIMENTS MODULAIRES A USAGE DE SALLES DE CLASSE DURANT LES TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE ET D'EXTENSION DE L'ECOLE JOSETTE ROUCAUTE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 relatifs aux délégations accordées au maire par l'assemblée délibérante,

Vu le Code de la Commande Publique entré en vigueur le 1^{er} Avril 2019,

Vu la délibération n°2020/20 du 4 juillet 2020 portant délégation d'attribution du conseil municipal au Maire, rendue exécutoire par sa transmission en Préfecture le 8 juillet 2020

Considérant que le Maire est autorisé à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de travaux, de fournitures et de services dont le montant est inférieur aux seuils de marchés formalisés définis par le code de la Commande Publique, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont ouverts au budget ;

Considérant la procédure de passation, pour un marché de fournitures, sous la forme d'un marché à procédure adaptée,

Considérant la mise en concurrence avec un degré de publicité adéquat : Le républicain d'Uzès et du Gard n°3892 du 28 Avril 2022 et sa plateforme de dématérialisation « www.marchés-publics-du-sud.fr »;

Considérant le rapport d'analyse des offres en date du 6 juillet 2022, le marché est attribué sur la base des critères de jugement des offres (Prix 60% et valeur technique 40%) de la manière suivante :

COFICIEL SOLUTIONS MODULAIRES
215 rue Mayor de Montricher BP50152
13794 Aix en Provence Cedex 3
Tél : 04 42 90 51 35
Siret : 403 932 296 000 94
direction@coficiel.fr
ao-modulaire@foselev.fr

Considérant que la société susmentionnée, candidate au marché, présente l'offre économiquement la plus avantageuse pour la commune,

Considérant que les crédits nécessaires au financement de ce marché sont prévus au budget,

Considérant qu'il convient de procéder à l'attribution du marché,

DECIDE

Article 1 : Le marché de fournitures référencé MAPA 2022-04, ayant pour objet la location de bâtiments modulaires à usage de salles de classe durant les travaux de rénovation énergétique et d'extension de l'école Josette Roucaute, est dévolu à la société COFICIEL SOLUTIONS MODULAIRES, 215 rue Mayor de Montricher BP50152, 13794 Aix en Provence Cedex 3, pour un montant de 130 726€HT.

- Article 2 : Cette dépense sera imputée sur le compte n°212-6135 Locations mobilières
- Article 3 : La présente décision sera transmise à Monsieur le Trésorier d'Alès et au comptable de la collectivité.
- Article 4 : La présente décision sera communiquée au prochain conseil municipal sous la forme d'un donner acte.

A Saint Hilaire de Brethmas,
Le 6 Juillet 2022,

Le Maire, Jean-Michel PERRET



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication, sa transmission à Monsieur le Préfet du Gard, sa notification.
- Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet, www.telerecours.fr.